

# Compléments indemnitaires pour les personnels administratifs en Services Déconcentrés, Province, Ile de France et Administration Centrale.

Ces montants sont non modulables, ils seront versés sur la paie de décembre 2007 et seront intégrés dans les dotations 2008.

Corps	SD Province	Montants SD Province	SD Ile de France	Montants SD Ile de France	AC	Montants AC
<b>Attaché Administration</b>	Attaché à compter du 9 <sup>ème</sup> échelon	1 425	Attaché à compter du 7 <sup>ème</sup> échelon	420	Attaché principal à compter du 7 <sup>ème</sup> échelon	420
	Attaché jusqu'au 8 <sup>ème</sup> échelon	480	Attaché jusqu'au 8 <sup>ème</sup> échelon	490	Attaché à compter du 8 <sup>ème</sup> échelon	490
<b>Chargé d'études documentaires</b>	À compter du 9 <sup>ème</sup> échelon	1 025			CED à compter du 8 <sup>ème</sup> échelon	490
<b>Secrétaire administratif de l'Equipe-ment</b>	Classe exceptionnelle	100	Classe exceptionnelle	900	Classe exceptionnelle	1 200
	Classe supérieure	100	Classe supérieure	900	Classe supérieure	560
	Classe normale IB supérieur à 380	100	Classe normale IB supérieur à 380	900	Classe normale IB supérieur à 380	780
	Classe normale IB inférieur à 380	100	Classe normale IB inférieur à 380	250	Classe normale IB inférieur à 380	250

Compléments indemnitaires pour les personnels administratifs  
en Services Déconcentrés, Province, Ile de France et Administration Centrale.

Ces montants sont non modulables, ils seront versés sur la paie de décembre 2007 et  
seront intégrés dans les dotations 2008.

<b>Corps</b>	<b>SD Province</b>	<b>Montants SD Province</b>	<b>SD Ile de France</b>	<b>Montants SD Ile de France</b>	<b>AC</b>	<b>Montants AC</b>
<b>Adjoint administratif de l'équipement Syndic des gens de mer</b>	Principal 1 <sup>ère</sup> classe	100	AAP 1	460	Principal 1 <sup>ère</sup> classe	690
	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	100	AAP 2	480	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	530
	Adjoint 1 <sup>ère</sup> classe	100	Adjoint 1 <sup>ère</sup> classe	530	Adjoint 1 <sup>ère</sup> classe	550
	Adjoint 2 <sup>ème</sup> classe	100	Adjoint 2 <sup>ème</sup> classe	230	Adjoint 2 <sup>ème</sup> classe	550
<b>Contrôleur des transports terrestres Contrôleur des affaires maritimes</b>	Divisionnaire / classe exceptionnelle	100	Divisionnaire / classe exceptionnelle	700		
	Principal / classe supérieure	100	Principal / classe supérieure	630		
	Classe normale IB supérieur à 380	100	Classe normale IB supérieur à 380	680		
	Classe normale IB inférieur à 380	100	Classe normale IB inférieur à 380	30		

Compléments indemnitaires pour les personnels administratifs  
en Services Déconcentrés, Province, Ile de France et Administration Centrale.

Ces montants sont non modulables, ils seront versés sur la paie de décembre 2007 et  
seront intégrés dans les dotations 2008.

Corps	SD Province		SD Ile de France		AC	
		Montants SD Province		Montants SD Ile de France		Montants AC
<b>Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière</b>	Titulaires toutes classes	100	Titulaires toutes classes	150	Titulaires toutes classes	150
	Contractuels « SNEPC »	100		150	Contractuels « SNEPC »	150
<b>Délégué au permis de conduire à la sécurité routière</b>			principal	400	principal	400
			délégué	700	délégué	700
<b>Contrôleur du travail des transports</b>	Tous grades	230	Tous grades	230	Tous grades	230
<b>Administrateur Civil</b>					Hors classe	1 500
					AC	1 000